

Communiqué aux députés et aux médias – 24 juin 2026

La gratuité des transports pour les seniors vulnérables, mais pas pour tous.

Dans du débat de vendredi matin au Grand-Conseil sur la motion Ganioz/Repond, les associations de défense des personnes âgées du canton de Fribourg ne demandent pas la gratuité générale des transports publics, mais la gratuité pour les retraités bénéficiaires de prestations complémentaires.

Historique des interventions parlementaires

La nouvelle Loi sur la Mobilité est entrée en vigueur au 01.01.2023 ([lien ROF](#)). L'article 186 al. 3 prévoit que l'Etat et les communes peuvent dorénavant prendre des mesures pour offrir à certaines catégories de personnes, dont les retraités, un accès à tarif réduit ou gratuit aux transports publics. Vendredi matin, les députés vont débattre de la réponse du Conseil d'Etat à la motion Ganioz/Repond sur la gratuité des transports publics pour les personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite, transmise au Conseil d'Etat en février 2020 ([Lien](#)). Le Conseil d'Etat n'avait pas encore traité cette motion en attendant la réponse juridique à la question de la constitutionnalité de la gratuité pour tous. Six ans ont passé et la question technique peut enfin être abordée. Des mesures concrètes sont attendues pour les plus vulnérables.

Des organisations de retraités actives

La **Fédération des retraités (FFR)** compte actuellement quelque 7'000 membres répartis dans sept sections de district et six groupements associés. **Pro Senectute Fribourg** est la représentation fribourgeoise de la Fondation nationale de défense des intérêts des seniors. A la tête notamment d'un service social spécialisé, elle accompagne plus de 2'200 seniors par année dans leurs démarches financières ou administratives et octroie annuellement 700'000 CHF d'aides individuelles fédérales dans le canton.

La FFR et Pro Senectute Fribourg sont très sensibles aux arguments de fond des motionnaires notamment en raison du vieillissement de la population et de la longue période d'isolement vécue par les plus de 65 ans lors de la pandémie.

Promouvoir la mobilité collective des seniors est très important pour qu'ils puissent conserver les relations amicales et familiales, pour qu'ils gardent leur autonomie le plus longtemps possible et pour qu'ils puissent poursuivre la découverte des différentes régions du canton sans être dépendants d'un moyen de transport individuel. En ce sens, toute volonté qui permet la réalisation de la transition écologique et qui intègre les parties les plus vulnérables de la population mérite une pleine attention.

Une question de nuances

Bien que la situation financière des seniors fribourgeois soit très différente entre eux, et que certains disposent d'une fortune immobilisée plus importante que les jeunes générations, leur pouvoir d'achat d'une manière générale diminue fortement avec l'entrée à l'âge de la retraite. Cela ne justifie pas toutefois, aux yeux des organisations signataires, d'offrir la gratuité à tous les seniors indépendamment de leur situation économique. Dans la situation actuelle, il n'apparaît pas qu'une telle mesure soit proportionnée. En l'état des finances cantonales, le système «de l'arrosoir» n'est pas la bonne méthode sur ce sujet.

Une mise à jour récente des TPF

Les organisations se félicitent par ailleurs des mesures prises par Frimobil en 2024 pour proposer des réductions (20% sur les tarifs adultes pour certains abonnements).

Toutefois une partie de la population senior ne dispose pas encore des moyens financiers pour se permettre des déplacements à des tarifs abordables.

Pour ces raisons, la FFR et Pro Senectute Fribourg défendent la **gratuité de l'abonnement de transport pour les bénéficiaires de prestations complémentaires**. Cette solution devrait être mise en œuvre dès 2027.

L'accès aux prestations complémentaires (PC) est un critère simple qui permet aux seniors de demander un abonnement gratuit et de se diriger auprès d'un bureau spécialisé ou des TPF pour le recevoir. La preuve du besoin pourrait être délivrée sans trop de complication.

Dans le calcul du droit aux PC, un forfait couvre la détermination des besoins vitaux. En 2026, ce forfait global de 1722 frs mensuels pour une personne vivant seule contenait 158.35 frs pour le transport et les communications, incluant notamment le bus, le train, les taxes téléphoniques et postales, l'internet, l'informatique (réf: *«Répartition des PC destinées à couvrir les besoins vitaux applicables du 01.01.2025 au 31.12.2026»*, publié par Pro Senectute Suisse). Ce montant n'apparaît comme pas suffisant pour couvrir le coût d'un abonnement de bus TPF même d'une seule zone (57 frs par mois) ; le prix coûteux des transports publics condamne ainsi les personnes bénéficiaires de PC à réduire fortement leur déplacement, sachant, de toute façon, qu'en raison de leur âge, elles ne vont pas en abuser.

A noter que des demandes spécifiques de soutien pour les transports sont possibles dans le cadre des aides ponctuelles délivrées par Pro Senectute ; elles sont toutefois complexes administrativement, ne garantissent pas la périodicité et conduisent les personnes à exposer systématiquement toute leur situation.

Dans le même ordre d'idée, notons également que la Ville de Fribourg préconisait un rabais sur les tarifs de transport pour les personnes bénéficiaires de PC jusqu'en 2008 ([Lien](#)). Pratiquer le seul rabais semble trop complexe et peu adapté aux enjeux présentés ci-dessus.

Selon les chiffres 2021 (annuaire statistique du canton de Fribourg 2023, p. 262), 7792 personnes de plus de 65 ans sont bénéficiaires de PC à l'AVS dans le canton. Il s'agirait d'y retrancher presque l'ensemble des résidents d'EMS (soit environ 2800 personnes qui ne seraient en principe pas demandeurs). Pour environ 5'000 personnes qui demanderaient un abonnement annuel frimobil pour plusieurs zones (par ex. 585 frs pour 2 zones), cela en coûterait au max. 3 millions pour tout le canton, mais à répartir entre plusieurs financeurs (confédération, canton, communes).

Pour toutes ces raisons, pour les signataires, l'octroi sur demande d'un abonnement gratuit des TPF aux personnes bénéficiaires de PC s'impose comme solution appropriée, digne, efficace et raisonnable en termes de dépenses publiques.

Nous remercions les députés de la prise en compte de ces éléments dans le débat et dans leurs réponses. Les organisations sont à votre disposition pour toute question.

Fédération fribourgeoise des retraités

René Thomet, président

www.ffr-frv.ch

rene.thomet@bluewin.ch

079.337.74.61

Pro Senectute Fribourg

Emmanuel Michielan, directeur

www.fr.prosenectute.ch

emmanuel.michielan@fr.prosenectute.ch

078.843.19.82